

Conseil national du SNUipp-FSU des 22 et 23 septembre 2015 Texte action

Contexte général

Des centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants fuient la guerre, la dictature, la misère, la barbarie... Face à cet exil massif, la responsabilité de l'Europe et de la France est importante. Elles doivent assumer toutes leurs responsabilités. L'annonce du gouvernement de n'accueillir que 24 000 réfugiés en 2 ans n'est pas à la hauteur. L'Union Européenne doit prendre des mesures d'urgence et, à l'opposé d'une politique des quotas, respecter les règles relatives à la libre circulation et à la liberté d'installation des personnes, au droit d'asile et tout mettre en œuvre pour accueillir dignement et dans de bonnes conditions ces réfugiés.

Sur ces questions, les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et de solidarité sont aujourd'hui mises à l'épreuve dans notre pays. Le SNUipp, avec la FSU, poursuit son engagement et ses actions avec le mouvement syndical et social pour faire face à l'offensive idéologique réactionnaire et mener les débats nécessaires avec les personnels mais aussi avec les citoyens.

En Europe, dans nombre de pays, des mouvements de refus de l'austérité se développent (Grèce, Espagne, Grande Bretagne, Irlande, Allemagne...). Il s'agit de réorienter les politiques économiques menées au nom du libéralisme. Dans ce contexte, le mouvement syndical doit jouer tout son rôle pour élaborer d'autres politiques basées sur un autre partage des richesses. Le SNUipp avec la FSU poursuit son engagement pour s'opposer aux politiques d'austérité et contribuer à la construction d'une Europe plus juste, plus égalitaire, solidaire et sociale et participera en ce sens aux Marches Européennes et à la journée d'action du 15 octobre à Bruxelles.

En France, la situation sociale continue de se dégrader avec des inégalités qui se creusent. Le gouvernement poursuit sa politique économique libérale finançant sans réelles contreparties les aides aux entreprises par une diminution de la dépense publique. Avec le CICE, le pacte de responsabilité, la loi Macron, les remises en cause du code du travail, ou encore le rapport Combrexelle, il reprend les revendications du Medef de diminution du "coût" du travail et des "obstacles" à l'emploi, tournant ainsi le dos aux revendications des salarié-es. S'il se targue d'une nouvelle baisse de l'impôt sur le revenu, pourtant le plus juste, alimentant ainsi un discours anti-impôt, il se refuse toujours à envisager une réelle réforme fiscale fondée sur davantage de justice sociale, de partage des richesses produites afin de dégager de nouvelles recettes.

Cette politique d'austérité remet en cause notre modèle social assis sur l'égalité, la justice et la solidarité. Elle fragilise les services publics chaque jour davantage, tant au niveau de leurs missions que de leurs moyens. Dans ce contexte les déclarations du ministre de l'économie, remettant en cause le statut des fonctionnaires, sont une véritable provocation.

D'ailleurs malgré des créations d'emplois dans certains secteurs (30 591 dans l'éducation nationale, la justice et l'intérieur), les suppressions d'emplois se poursuivent dans les autres ministères. Depuis 2013, hors ministère de la défense (22 615 suppressions), elles se chiffrent à 12 996 emplois.

Les enseignant-es, comme l'ensemble des fonctionnaires, sont victimes d'une politique salariale déplorable qui se traduit par une perte de pouvoir d'achat de l'ordre de 7,5% depuis le gel de 2010. Dans un rapport commandé par le Sénat, la Cour des Comptes poursuit son discours anti-fonctionnaire en demandant toujours plus de « productivité », de suppressions d'emplois et d'austérité salariale.

Dans la fonction publique, la question du pouvoir d'achat reste de pleine actualité. La FSU continue de dénoncer les conséquences du gel du point d'indice et d'en exiger la revalorisation pour rattraper les pertes depuis 2010.

Lors des discussions sur le protocole PPCR, la FSU a porté les attentes des salarié-es en matière de revalorisation du point d'indice, de grilles indiciaires et de déroulement de carrières.

Le protocole est loin de répondre à l'ensemble des aspirations et revendications des personnels. La hauteur des mesures proposées par le gouvernement est éloignée de ce qu'il serait nécessaire pour rattraper les pertes de pouvoir d'achat. Le calendrier trop étalé interdit toute mise en œuvre immédiate et rend incertaine la revalorisation trop modeste des grilles. Enfin, si certaines mesures comme le principe d'une carrière sur deux grades sont des avancées, elles ne doivent pas être financées par les agent-es. Le SNUipp avec la FSU reste en désaccord complet avec la généralisation du GRAF et se montre intransigeant sur toute remise en cause éventuelle des CAP. Par ailleurs, le cadre budgétaire contraint se perpétuant, il y a de forts questionnements légitimes sur la concrétisation réelle de ces mesures et donc sur la volonté réelle du gouvernement.

Cet accord n'est pas une réponse suffisante et satisfaisante pour régler la question salariale dans la Fonction publique. Le gouvernement propose toutefois des mesures, notamment sur le plan des déroulements de carrière et la reconstruction des grilles salariales, qui intéressent les personnels. La FSU entend faire en sorte qu'ils en soient bénéficiaires. Lors du CDFN des 15 et 16 septembre, elle a pris la décision de signer ce protocole.

Protocole PPCR validé ou non, le SNUipp et la FSU jugent incontournables le rendez-vous salarial de février 2016 pour le dégel et la revalorisation du point d'indice. Le chantage du gouvernement quant à la tenue de ces négociations est inacceptable. Le SNUipp et la FSU mettront tout en œuvre pour que le gouvernement réponde à ces exigences et en informeront la profession. Le SNUipp-FSU s'engage à construire une mobilisation la plus large qui peut prendre la forme d'une grève unitaire dans la Fonction publique au moment de ce rendez-vous.

C'est pour cela aussi que le SNUipp avec la FSU juge indispensable de poursuivre son action en mobilisant les personnels afin de peser sur les choix du gouvernement dans le cadre unitaire le plus large. Création d'emplois, revalorisation des salaires, amélioration des conditions de travail, réforme territoriale, budget 2016... c'est pour porter ces revendications que le SNUipp-FSU appelle l'ensemble des personnels à se saisir massivement de la votation pour les salaires, l'emploi et les services publics que la FSU organise conjointement avec la CGT, Solidaires et la FAFP du 21 septembre au 3 octobre prochain et à se mobiliser lors de la journée interprofessionnelle du 8 octobre (grèves, manifestations, rassemblements). La FSU a déposé un préavis de grève. Le SNUipp-FSU appelle les personnels à s'en emparer partout où les conditions sont réunies. Il s'adressera aux parents sous la forme d'une lettre ouverte sur le thème « L'école mérite mieux que l'austérité ». Par ailleurs cette période de mobilisation doit permettre d'interpeller partout et dans un cadre unitaire, les élu-es sur les questions de l'emploi public, des conditions de travail et de rémunération et d'en rendre compte publiquement. Il appelle également à la réussite de la journée du 15 octobre des non titulaires organisée par la FSU.

Campagne du SNUipp-FSU sur le travail enseignant

Dans l'éducation, le SNUipp-FSU poursuit sa campagne décidée en mai pour les moyens, les salaires et le temps de travail.

A cette rentrée, il a rappelé le gouvernement à ses engagements. Concernant la priorité au primaire, le compte n'y est pas. Il est urgent de passer à la vitesse supérieure en termes de création de postes, de formation continue, de salaires pour permettre une réelle transformation de l'école pour la réussite des élèves et l'amélioration des conditions de travail des enseignant-es. Pour cela, il faut amplifier l'investissement budgétaire pour l'Education. Début novembre, à l'occasion du débat sur le budget 2016, le SNUipp-FSU se mobilisera et interpellera les parlementaires pour exiger un budget à la hauteur des besoins et que les engagements soient tenus. Il rendra public un état des lieux des besoins des départements (conférences de presse, publications...)

Le SNUipp-FSU poursuit son action pour le versement de l'ISAE à tous les PE et le triplement de cette indemnité, tout en rappelant ses revendications pour la revalorisation salariale (dégel du point d'indice, transformation de l'indemnitaire en indiciaire...). Plus de 30 000 collègues ont déjà participé à notre initiative d'interpellation de la ministre. L'objectif est d'atteindre les 50 000. Pour cela, le SNUipp-FSU met tout en œuvre pour relancer les collègues (relance mail ciblés, SMS, visite d'écoles, RIS,...). Dans le même temps, nous devons informer nos collègues de notre volonté d'agir dans l'unité sur cette revendication.

Après la publication d'un « 4 pages » sur le travail enseignant, le SNUipp-FSU doit amplifier et populariser sa campagne sur les conditions et le temps de travail (argumentaire sur la réalité de notre temps de travail, propositions pour la transformation du métier, ...) pour que toutes les sections puissent s'en saisir. Sur la base de nos mandats, la baisse du temps de travail doit devenir une réalité. Le SNUipp-FSU en fera un élément fort de sa campagne sur le travail notamment en s'adressant à la ministre pour l'ouverture de discussions. La reprise en main par les équipes des 108 heures et l'abandon de l'APC sans contrepartie constituent la première étape pour imposer l'ouverture d'un chantier sur les ORS. Le SNUipp-FSU amplifie sa campagne en renforçant le caractère national de sa consigne : « les 108h, c'est nous qui décidons » et développera toutes les modalités possibles pour que les enseignant-es utilisent librement les heures d'APC. Le SNUipp-FSU soutiendra les collègues qui s'engagent dans l'action. Le ministère doit prendre ses responsabilités et apporter des réponses sérieuses et financées pour la prise en charge de la difficulté scolaire notamment par la création de postes en RASED et pour la formation continue. Ces deux enjeux majeurs sont actuellement relégués au second plan en dehors du temps scolaire, ce qui ampute les possibilités pour travailler autrement dans les écoles. De même, le SNUipp-FSU dénonce les multiples injonctions qui entravent le travail enseignant au service de la réussite des élèves (tableaux de bord, multiplication des demandes administratives à propos des projets, interprétations abusives des circulaires, LPC pourtant obsolète...). Il interviendra à tous les niveaux pour faire cesser ces pratiques engendrant des dégradations supplémentaires des conditions de travail des enseignant-es.

Educatif

En annonçant « *la pratique d'une dictée quotidienne* » à l'école primaire, la ministre s'est livrée à une interprétation personnelle et erronée des nouveaux programmes, de nature à jeter le trouble sur le travail des enseignant-es. Cette déclaration est d'autant plus surprenante que les contenus d'enseignement proposés par le Conseil supérieur des programmes comportent de nombreux points intéressants que la ministre a complètement passés sous silence. Le SNUipp-FSU condamne ce coup politique dont l'école est l'instrument. Il dénonce l'infantilisation dont sont l'objet les professeur-es des écoles qui attendent reconnaissance et confiance. Le SNUipp-FSU s'est adressé à la ministre pour lui demander de clarifier ses annonces et de les mettre en conformité avec le réel contenu des projets de nouveaux programmes. Il agira pour que les nouveaux programmes présentés au prochain CSE, en octobre, ne dérivent pas vers des injonctions totalement inefficaces et caricaturales.

Formation continue

Les annonces répétées de la ministre voulant faire croire à un développement de la formation continue se heurtent à la réalité : la formation institutionnelle (directeurs, stagiaires, REP...) n'est pas toujours assurée et l'offre de formation librement choisie est le plus souvent indigente.

Le SNUipp-FSU a dénoncé la faiblesse de l'accompagnement des nouveaux programmes maternelle et exigera de la formation pour l'ensemble des nouveaux programmes.

Il continue de dénoncer le dispositif m@gistère pris sur les 18 h d'animation pédagogique qui ne correspond pas aux besoins des collègues. Il interpellera les DASEN pour que M@gistère fasse

l'objet de discussions dans des groupes de travail ou des conseils de formation (contenus, mise en œuvre, suivi...). Le SNUipp-FSU revendique des stages longs, didactiques, pédagogiques, permettant des regards croisés avec la recherche et d'échange entre pairs, afin de renforcer la professionnalité des enseignant-es pour la réussite de tous les élèves. Ces stages doivent être à candidatures individuelles et effectués sur le temps de classe avec un remplacement assuré.

Evaluations

Aucun protocole ne peut être imposé aux écoles. Si la circulaire de rentrée rend les évaluations diagnostiques obligatoires en début de CE2, la nature et l'organisation de ces évaluations (nombre, élèves concernés...) relèvent de la liberté pédagogique des équipes. Ces dernières peuvent utiliser les fiches ressources ou/et les 3 livrets mis à leur disposition. Toutefois, le SNUipp-FSU a relevé un nombre important d'erreurs, ce qui remet en cause la pertinence de ces outils.

De même les réponses binaires ne permettent pas de repérer les types d'erreurs des élèves et d'envisager des remédiations pédagogiques adaptées.

Les résultats de ces évaluations, outils au service de l'enseignant et des élèves, ont vocation à rester au niveau de l'école. Les demandes de remontées par les IEN ou les DASEN sont abusives. Aucune remontée ne peut être exigée. Les coûts d'impression ne doivent pas être pris en charge par le budget des écoles. Le SNUipp-FSU interviendra à tous les niveaux pour que la liberté pédagogique des enseignant-es soit respectée.

Par ailleurs le ministère a engagé des discussions sur les outils d'évaluation des élèves qui seront soumis au CSE le 15 octobre et entreront en vigueur à la rentrée 2016. Ces outils prendront la forme d'un livret scolaire national remplaçant les habituels bilans périodiques et d'une synthèse des acquis scolaires en fin de cycle. Le SNUipp-FSU sera vigilant sur la mise en place d'un livret numérique (confidentialité, ...). Le SNUipp-FSU a porté des exigences en matière de respect de la liberté pédagogique, de charge de travail et de lisibilité pour toutes les familles. Il rendra publics les projets finalisés et invitera les enseignant-es à porter une appréciation sur les outils proposés par le biais d'un questionnaire.

Education prioritaire

A l'heure de la mise en place de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire avec 1 082 réseaux dont 350 REP+, le SNUipp-FSU s'assurera que les moyens soient réellement alloués et que les dispositifs se mettent en place (PDMC, moins de trois ans), sans dégrader les taux d'encadrement hors éducation prioritaire.

Les 18 demi-journées d'allègement dans les REP+ doivent faire l'objet de postes dédiés pour permettre un véritable travail d'équipe au service de la réussite de tous les élèves. Le SNUipp-FSU continuera de demander que cet allègement soit étendu aux REP.

Le SNUipp-FSU exige le versement de l'indemnité pour tous les titulaires et les contractuels, assistants d'éducation et accompagnant-es des élèves en situation de handicap, exerçant en éducation prioritaire et auprès des élèves. Les conseillères et conseillers pédagogiques intervenant en éducation prioritaire doivent également en bénéficier.

Enseignant-es en établissement et services médico-sociaux (ESMS)

La situation des enseignant-es spécialisé-es et des coordonnatrices/eurs pédagogiques des établissements médico-sociaux est toujours en attente de la réouverture des discussions suspendues à l'automne 2014. C'est pourtant un dossier urgent qui nécessite un cadrage national prenant en compte la spécificité de ces personnels. Le SNUipp-FSU intervient pour faire avancer le dossier. Il réunira des enseignant-es travaillant dans les ESMS lors d'une journée nationale, le 9 décembre à Paris.

ULIS

A cette rentrée, les CLIS deviennent des ULIS école. Si le SNUipp-FSU a obtenu des avancées, la vigilance reste de mise sur le nombre d'élèves en ULIS second degré qui n'est pas complètement borné, sur la présence de l'AVS-co qui n'est pas obligatoire, sur la formation continue qui n'est pas garantie, sur le manque d'information et d'accompagnement des enseignant-es de classes ordinaires et sur la prise en compte de la présence de l'ULIS dans une école pour la carte scolaire.

SEGPA

La publication de la nouvelle circulaire SEGPA est en attente. Le SNUipp-FSU sera vigilant à ce qu'elle ne donne pas lieu à une mise en œuvre qui ne prendrait pas en compte les derniers arbitrages ministériels, notamment l'inscription en 6ème SEGPA, et la confirmation de la structure à 4 divisions avec une dotation horaire fléchée et des heures de coordination et de synthèse. Le SNUipp-FSU réunira les personnels pour faire le point sur la mise en œuvre dans les départements.

Formation initiale

La crise du recrutement perdure et touche particulièrement certaines académies (Créteil, Guyane, Amiens). Le concours supplémentaire pour l'Académie de Créteil et le recrutement de plus de 1 600 listes complémentaires ont permis de compenser partiellement les pertes de recrutement des derniers concours. Toutefois cela reste insuffisant. Des contractuel-les sont recruté-es dans certaines académies comme Créteil, Dijon et Amiens... Le SNUipp-FSU demande la réouverture des listes complémentaires partout où c'est nécessaire. Dans les départements le SNUipp-FSU mobilisera les candidat-es sur LC pour exiger leur recrutement. Par ailleurs, les enseignant-es partageant leur classe avec les PES doivent être reconnus. Un temps pour travailler en commun avec la/le stagiaire doit être dégagé.

Les ESPE n'ont pas les moyens d'assurer une formation de qualité. Certaines réduisent le volume de formation ou risquent de supprimer les parcours adaptés. Le SNUipp-FSU s'engage à dresser un état des lieux précis pour alerter sur les conditions de formation et réclamer des moyens supplémentaires en urgence. Il soutient les personnels des ESPE, les étudiant-es et les stagiaires qui comme à Nantes, se mobilisent.

Le dispositif M1 en alternance des académies de Créteil et de Guyane qui devra se généraliser à la rentrée prochaine, tout comme le dispositif « Etudiant-es Apprenti-es Professeur-es », qui remplace les « Emplois Avenirs Professeur-es » proposés dans les académies de Créteil, Guyane, Versailles et Reims à des étudiants en L2 ou L3, ne sont pas une réponse à la nécessité de mettre en place des pré-recrutements. Le SNUipp-FSU rappelle son opposition à toute mesure qui amènerait les étudiant-es à être des moyens d'enseignement, ainsi qu'à la dégradation des contenus et des conditions de formation. Il s'opposera à la mise en place d'une sous-filière de recrutement. Les M1 en alternance doivent bénéficier d'une préparation au concours et d'une formation complète. Avec la FSU, il s'adressera aux organisations lycéennes et étudiantes pour mener une campagne pour de véritables pré-recrutements sans contrepartie de travail, et pour une amélioration des conditions de formation et d'entrée dans le métier.

Formatrices et formateurs

Les textes parus en juillet 2015 modulent le temps de décharge des PEMF entre 1/3 et 1/4, à partir de la rentrée 2016. Le SNUipp-FSU s'est opposé à cette modulation et a demandé que les décharges soient d'1/2 pour toutes et tous et que les départements créent des postes de PEMF en nombre suffisant. Il dressera un bilan précis des besoins en PEMF par département, au regard du nombre de stagiaires et LC recruté-es. Dans l'immédiat, il demande que dans les départements déficitaires en PEMF en poste, le temps de décharge soit d'1/3 pour toutes et tous et que les PEMF « dormants » puissent être sollicité-es. Il veillera à ce que, dans les départements, les mesures

transitoires pour passer le CAFIPEMF soient appliquées. Il continue de demander que les candidates volontaires puissent le passer en un an pour cette session.

Malgré les interventions du SNUipp-FSU, la circulaire fixant le temps de travail des conseillers pédagogiques renvoie aux 1607 heures de la FP. La référence aux 36 semaines annuelles de travail ne suffit pas à cadrer la durée du travail des CPC. Le SNUipp-FSU sera vigilant sur les conditions des organisations de service des conseillères et conseillers pédagogiques et leur harmonisation au niveau national ainsi qu'à la prise en compte de l'alourdissement de leurs tâches (notamment pour ceux qui suivent des REP+).

Direction d'école

La simplification des tâches administratives des directeurs et directrices d'école était l'un des engagements du chantier métier « direction d'école ». Les travaux des groupes de travail départementaux doivent déboucher sur la mise en place d'un protocole simplifié dans chaque académie au plus tard fin septembre. Mais, ils sont loin d'être accessibles dans toutes les académies. Au niveau académique le SNUipp-FSU s'adressera aux recteurs afin de faire le point sur les mesures proposées, sur la diffusion du protocole et demandera que des groupes de suivi se mettent en place dans tous les départements. Il diffusera les protocoles auprès de la profession et réunira les collègues.

Partout où les protocoles ne sont pas mis en œuvre, le SNUipp-FSU appelle les directrices/teurs à entrer dans l'action. Pour cela il propose une liste de tâches prioritaires et invitent les directrices/teurs à ne pas répondre aux autres.

La circulaire de septembre 2014 sur le régime des décharges de service des directeurs et directrices d'école prévoit pour la rentrée 2015 un nouveau volume de décharge pour les écoles de moins de 4 classes (4 jours fractionnables pour les écoles de 1 et 2 classes, 10 jours fractionnables sous la forme d'une journée par mois pour les écoles de 3 classes). Des sections ont fait remonter des difficultés de mise en place dans les départements, liées au manque d'enseignant-es, à l'absence de création des postes nécessaires ou encore à l'absence de volonté de certains DASEN. Le SNUipp-FSU a écrit à la ministre pour que les nouvelles modalités soient respectées partout et que les décharges de direction soient programmées selon un calendrier concerté, dans le respect du travail réel de la direction d'école qui s'étale sur toute l'année. Il soutiendra les directrices/teurs dans leur demande d'organisation de leurs journées fractionnées de décharge.

Service civique

Le recrutement de personnels en service civique ne peut être imposé aux écoles. Leur mission ne peut se substituer au travail d'ATSEM et compenser les besoins en personnels formés et qualifiés. Leur intervention ne doit pas conduire à une surcharge de travail pour les directrices/teurs.

Réforme du collège

Lors de la dernière journée de grève, la troisième en trois mois contre la réforme du collège, il y avait un-e enseignant-e sur trois en grève, un taux de gréviste supérieur au 11 juin dans un contexte délicat de rentrée et d'austérité. Cela montre combien cette réforme est rejetée par la profession.

La Ministre doit maintenant entendre le message délivré et ne plus se contenter de la communication habituelle ; le plan de formation imposé et conçu comme un formatage, ne suffira pas à convaincre les collègues du bien-fondé de cette réforme. Les enseignant-es de collège restent très déterminé-es et poursuivront leurs mobilisations afin d'obtenir le retrait du texte et l'élaboration conjointe d'une toute autre réforme. Au côté de la FSU et de ses syndicats nationaux du 2° degré, le SNUipp-FSU dans la continuité de sa démarche solidaire s'inscrira pleinement dans ces futures initiatives.

Mobilité

La campagne de pétition du SNUipp-FSU, l'adresse unitaire à la ministre avec le SE-UNSA et le Snudi-FO ont permis une réunion avec le ministère, début juillet, pour faire état de la situation difficile des collègues pour obtenir un poste choisi et pour porter nos revendications : retour à une deuxième saisie de vœux, opposition aux vœux géographiques imposés, à la limitation à 30 vœux et à l'ensemble des postes à profil. Le SNUipp-FSU, après avoir sollicité les deux autres organisations syndicales, a demandé une nouvelle réunion au ministère pour une réécriture de la circulaire. D'ores et déjà, les sections s'adressent à leur IA-DASEN pour programmer une réunion afin de discuter du contenu de la « circulaire départementale mouvement ».

Le SNUipp-FSU continuera d'agir pour exiger l'amélioration des règles des permutations informatisées et pour imposer plus d'équité et de transparence dans les procédures d'INEAT/EXEAT.

Syndicalisation

La période de septembre à décembre est essentielle pour la syndicalisation (85%). Elle doit donc être une des priorités lors de nos rencontres avec la profession (tournées d'écoles, RIS, stages syndicaux, permanences à l'ESPE....) avec une attention particulière pour les stagiaires, mais aussi pour les entrant-es dans le métier (T1, T2...). La campagne de syndicalisation doit être ambitieuse à leur égard. Les journaux, site internet, lettres électroniques, réseaux sociaux... doivent être autant de vecteurs pour syndiquer les collègues. Le dispositif du paiement en ligne qui a été mis en place par une large majorité des sections s'enrichit d'une possibilité de paiement en 3 fois. Toute cette activité permettra d'enclencher une dynamique positive.

Université d'automne

L'Université d'automne se déroulera à Port Leucate les 16, 17 et 18 octobre. Le SNUipp-FSU assurera le succès de ce rendez-vous de l'école primaire avec les chercheuses et chercheurs, en relayant au niveau national et dans les départements l'initiative, notamment à partir des outils proposés (programme, articles, visuels).

Retraité-es

Les organisations syndicales de retraités FSU, CGT, CGC, CFTC, FO, Solidaires appellent à signer une carte postale à l'adresse du président de la République. Arrêt du gel des pensions, retour à une revalorisation annuelle des pensions, mise en œuvre dès 2015 d'une loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, développement et renforcement des services publics indispensable à une vie digne, en particulier dans le domaine de la santé sont les revendications portées par cette carte pétition. Les cartes postales seront déposées à l'Élysée le 1^{er} octobre. Elles seront collectées dans les départements.

Droits et Libertés

Dans le contexte de la crise des migrant-es, le SNUipp-FSU s'est inscrit dans le mouvement syndical et social pour rappeler le principe de la liberté de circulation et pour qu'un accueil digne de ces migrant-es se mette en place. Il relaye la campagne nationale d'appel à dons de Solidarité Laïque, afin d'apporter une aide immédiate et concrète aux familles réfugiées.

Il continue d'exiger, notamment avec le Réseau français de la Campagne mondiale pour l'éducation et avec RESF, que soit respecté le droit à l'éducation des enfants et des jeunes qui arrivent sur le territoire, quelle que soit la situation familiale (Roms, demandeurs/euses d'asile, avec ou sans papier). L'annonce ministérielle de nouveaux moyens d'UPE2A doit en tenir compte et les enseignant-es doivent bénéficier de formation.

Surfant sur la peur de l'autre, les xénophobes veulent profiter de cette tragédie humaine pour renforcer leur influence au sein de la société française.

Le SNUipp-FSU s'engage pleinement dans la lutte contre l'extrême-droite et sera présent le 2

octobre prochain à Knutange pour la 2ème rencontre de l'observatoire intersyndical des villes gérées par l'extrême-droite.

COP 21

Notre projet de transformation sociale est en adéquation avec les politiques à mettre en œuvre pour construire une transition écologique qui soit juste socialement. Face à l'urgence climatique et pour peser sur le résultat des négociations de la COP21, le SNUipp, la FSU participeront à la construction des initiatives et aux mobilisations initiées par la coalition climat 21.